

REVALORISATION DES MINIMAS CONVENTIONNELS AU 1^{ER} JANVIER 2025

FEDEREC ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES, REPRESENTATIVES DE LA BRANCHE DU RECYCLAGE, CONCLUENT UN ACCORD UNANIME SUR LA REVALORISATION DES MINIMAS CONVENTIONNELS

FEDEREC, la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage, annonce la conclusion d'un accord collectif avec les organisations syndicales représentatives de la branche du recyclage sur les minimas conventionnels. Cet accord prévoit une revalorisation des salaires de base de **+ 1,9 % à compter du 1^{er} janvier 2025** qui intervient un an après celle de 3,8 % actée au 1^{er} janvier 2024.

Le Président de la commission sociale, Serge PONTON, se réjouit de la qualité du dialogue social qui a permis d'aboutir à une augmentation du pouvoir d'achat des salariés du secteur, malgré un contexte économique difficile pour les entreprises de la branche.

Le Président souligne que cet accord de revalorisation garantit, aux collaborateurs du 1^{er} niveau de grille, un écart substantiel avec le nouveau montant du SMIC brut mensuel au 1^{er} novembre 2024 (+2%) annoncé par le Premier ministre.

Cette revalorisation des minimas conventionnels reflète la reconnaissance des efforts et de la contribution des salariés du recyclage à la transition écologique et à l'économie circulaire du pays.

FEDEREC et les organisations syndicales se félicitent de cet accord qui renforce la cohésion et la solidarité au sein de la branche. Elles réaffirment leur volonté de poursuivre un dialogue constructif et de collaborer pour le développement durable du secteur.

À propos de [FEDEREC](#)

[FEDEREC](#) est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, [FEDEREC](#) représente 34 500 salariés, 1 200 entreprises soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. [FEDEREC](#) est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux. [@Federec](#)